

LES CAFARDS



NOM : Cafard ou Blatte

MODE DE VIE : Ils fuient la lumière, circulent la nuit, affectionnent les endroits chauds et humides ainsi que les lieux riches en aliments.

MILIEU DE VIE : Ascenseurs, faux plafonds, tuyaux d'évacuation, bouches de ventilation, crevasses dans les murs mitoyens...

RÉGIME ALIMENTAIRE : Omnivores, ils se nourrissent de denrées alimentaires, de cadavres ou d'excréments, de cuir, de tissu, de papier...

ITINÉRAIRE EMPRUNTÉ : Fissure, crevasse, derrière les plinthes, tuyauterie d'eau chaude, moteur du frigo, cuisinière, buanderie, salle de bain, chambre à coucher...

Une femelle peut donner vie à 20 000 individus par an !

Service Logement : **02/600 57 30**



Édit. Resp.: Myriem Amrani, Présidente du CAFA Asbl - Rue du Fort, 25 à 1060 Bruxelles

CONSÉQUENCES DE LEUR PRÉSENCE DANS LE LOGEMENT

Bien qu'il n'ait pas été formellement prouvé que les cafards soient impliqués dans la transmission de maladies, ils transportent des germes infectieux et les déposent sur notre nourriture qui devient impropre à la consommation.

Leur présence favorise les crises d'asthme, les allergies, les moisissures, les champignons, etc.

COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

EMPÊCHER LEUR ARRIVÉE :

- En réparant les robinets ou les tuyaux qui fuient.
- En fermant les cuvettes de WC.
- En colmatant les crevasses, les fissures des murs.
- En plaçant un joint étanche autour des portes et des fenêtres.



EMPÊCHER LEUR PROLIFÉRATION :

- Jetez les déchets dans une poubelle à fermeture hermétique.
- Stockez les aliments dans des boîtes en plastique ou en verre hermétiques.
- Évitez de laisser traîner la nourriture, les miettes, la vaisselle sale.
- Évitez l'accumulation des graisses dans la cuisine (désinfection domestique).
- Utilisez l'aspirateur et jetez le sac dans un sachet plastique hermétiquement fermé.
- Informez le propriétaire !
- La présence de cafards est un problème collectif : prévenez vos voisins en cas d'invasion et demandez-leur de prendre les mêmes mesures que vous.



INFOS PRATIQUES

- Les produits utilisés contre les cafards sont nocifs pour l'homme. Le produit le moins dangereux et le moins cher (+/- 4,50 euros les 100 g) est l'acide borique en poudre. On peut facilement le trouver dans les drogueries. Il faut appliquer cette poudre en couche très fine (sur support sec), dans les endroits préférés des cafards. Attention, lorsque vous maniez ce produit : mettez un masque anti-poussière et des gants, éloignez les enfants, les animaux et la nourriture. Contrôlez de temps en temps la population avec des pièges à glu sans insecticide.
- La désinfection des cafards reste à charge du locataire SAUF si leur présence est constatée dans les premières semaines de son emménagement (+ou- 1 mois). Un courrier recommandé devra alors être envoyé au propriétaire.

